ARRETE N° 2026-218

Relatif à la composition des bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections aux conseils de composantes de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, D.232-4, D.719-1 à D.719-46 et D.741-4-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu les statuts du l'OVSQ ;

Vu les statuts de l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY) ;

Vu les statuts du l'Institut Supérieur de Management - IAE ;

Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté du Président de l'UVSQ n°2022-173 en date du 23 septembre 2022 portant décision cadre fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu l'arrêté n°2026-178 du 26 octobre 2026 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des personnels au sein du conseil de l'institut supérieur de management – IAE (ISM-IAE) ;

Vu l'arrêté n°2026-190 du 26 octobre 2026 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des personnels au sein du conseil de l'institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY) ;

Vu l'arrêté n°2026-189 du 26 octobre 2026 portant décision électorale relative à l'élection partielle des représentants des personnels au sein du conseil de l'observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (OVSQ) ;

Vu l'arrêté n°2026-193 du 26 octobre 2026 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des usagers au sein du conseil de l'IUT de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté n°2026-199 du 05 novembre 2026 modifiant l'arrêté n°2026-187 portant décision électorale relative à l'élection partielle des représentants des personnels au sein du conseil de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu l'arrêté n°2026-200 du 05 novembre 2026 modifiant l'arrêté n°2026-191 portant décision électorale relative au renouvellement partiel des représentants des usagers au sein du conseil de l'institut supérieur de management – IAE (ISM-IAE) ;

Vu les réunions du Comité électoral consultatif en date du 16 octobre 2026, et du 12 novembre 2026 ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

Article 1 - Composition des bureaux de vote par scrutins et des bureaux de vote centralisateurs

Les bureaux de vote constitués pour les opérations électorales des 24 et 25 novembre 2026, dans les conseils de composantes de l'Université sont composés comme suit :

Composantes	Élections	Composition	
Bureau de vote **UFR SIMONE VEIL – SANTE**	Élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé	**Collège B**	**Président :** - Mme Julie Piazzola **Secrétaire :** - Mme Laurie Cotard **Assesseur :** - M. Axel Baptista (délégué de liste) - Mme Salam Abbara (déléguée de liste)
Bureau centralisateur **UFR SIMONE VEIL – SANTE**	Élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé		**Présidente :** - Mme Nathalie Hatton-Asensi, DGS **Secrétaire :** - M. Pascal Leprêtre, DAJI **Assesseur :** - M. Axel Baptista (délégué de liste) - Mme Salam Abbara (déléguée de liste)

Bureaux de vote **INSTITUT SUPERIEUR DU MANAGEMENT-IAE**	Élection des représentants des personnels au conseil de l'ISM-IAE	**Collège A**	**Président :** - Mme Sylvie Thiery **Secrétaires :** - Mme Clémentine Coisy **Assesseurs :** - Mme Stela Raycheva (déléguée de liste) – Suppléant : M. Jean-Philippe Denis

<table>
<tr><td rowspan="3">Bureaux de vote

INSTITUT SUPERIEUR DU MANAGEMENT - IAE</td><td rowspan="2">Élection des représentants des personnels au conseil de l'ISM-IAE</td><td><u>Collège B</u></td><td><u>Président</u> :
- Mme Sylvie Thiery
<u>Secrétaires</u> :
- Mme Clémentine Coisy
<u>Assesseurs</u> :
- Mme Lydie-Marie Lavoisier (déléguée de liste) – Suppléant : M. Younès El Manzani</td></tr>
<tr><td><u>Collège BIATSS</u></td><td><u>Président</u> :
- Mme Sylvie Thiery
<u>Secrétaires</u> :
- Mme Clémentine Coisy
<u>Assesseurs</u> :
- M. Quentin Bédard (délégué de liste)
- Mme Morgane Bernimont</td></tr>
<tr><td>Élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'ISM-IAE</td><td><u>Collège Usagers</u></td><td><u>Président</u> :
- Mme Sylvie Thiery
<u>Secrétaires</u> :
- Mme Clémentine Coisy
<u>Assesseurs</u> :
- M. Andy Aboutakka (délégué de liste) – Suppléante : Mme Lilia Boukerma
- M. Adrien Uriel (délégué de liste) – Suppléante : Mme Agathe Fondeur</td></tr>
<tr><td>Bureau centralisateur

INSTITUT SUPERIEUR DU MANAGEMENT - IAE</td><td colspan="2">Élection des représentants des personnels et élection partielle des représentants des usagers au conseil de l'ISM-IAE</td><td><u>Présidente</u> :
- Mme Nathalie Hatton-Asensi, DGS
<u>Secrétaire</u> :
- M. Pascal Leprêtre, DAJI
<u>Assesseurs</u> :
- Mme Stela Raycheva (déléguée de liste)
- Mme Lydie-Marie Lavoisier (déléguée de liste)
- M. Quentin Bédard (délégué de liste)
- M. Andy Aboutakka (délégué de liste)
- M. Adrien Uriel (délégué de liste)</td></tr>
</table>

Bureau de vote **IUT DE VELIZY-RAMBOUILLET**	Élection des représentants des usagers au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet	**Collège usagers**	**Président :** - Mme. Chrystelle Scafarto **Secrétaire** : - Mme Chantal Dumas **Assesseurs :** - Mme Alexandra Alexandru (déléguée de liste) – Suppléant : M. Mehdi Bouazza
Bureau centralisateur **IUT DE VELIZY-RAMBOUILLET**	Élection des représentants des usagers au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet		**Présidente :** - Mme Nathalie Hatton-Asensi, DGS **Secrétaire :** - M. Pascal Leprêtre, DAJI **Assesseurs :** - Mme Alexandra Alexandru (déléguée de liste) – Suppléant : M. Mehdi Bouazza

Bureau de vote **OVSQ**	Élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'OVSQ	**Collège B**	**Présidente** : - Mme Anne-Laure Brion **Secrétaire** : - Mme Véronique Desserre **Assesseurs** : - M. Emile Brighi (délégué de liste) - M. Jean Marc Douguet (assesseur par tirage au sort)
Bureau centralisateur **OVSQ**	Élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'OVSQ		**Présidente :** - Mme Nathalie Hatton-Asensi, DGS **Secrétaire :** - M. Pascal Leprêtre, DAJI **Assesseurs :** - M. Emile Brighi (délégué de liste) - M. Jean Marc Douguet (assesseur par tirage au sort)

Bureaux de vote **ISTY**	Élection des représentants des personnels au conseil de l'ISTY	**Collège A**	**Président** : - M. Mohammed Krir **Secrétaire** : - Mme Samira Benkhelifa **Assesseurs** : - M. Fouzi Chikhi (délégué de liste) - M. Pierre Blazévic (délégué de liste) – Suppléant : M. Patrick Bonnin
		Collège B	**Président** : - M. Mohammed Krir **Secrétaire** : - Mme Samira Benkhelifa **Assesseurs** : - M. Fouzi Chikhi (délégué de liste) - M. Olivier Snoeck (délégué de liste) – Suppléant : M. Kamal Meghrich
		Collège BIATSS	**Président** : - M. Mohammed Krir **Secrétaire** : - Mme Samira Benkhelifa **Assesseurs** : - M. Fouzi Chikhi (délégué de liste) - M. Mohamed Khalali (assesseur par tirage au sort)
Bureau centralisateur **ISTY**	Élection des représentants des personnels au conseil de l'ISTY		**Présidente :** - Mme Nathalie Hatton-Asensi, DGS **Secrétaire :** - M. Pascal Leprêtre, DAJI **Assesseurs** : - M. Fouzi Chikhi (délégué de liste) - M. Pierre Blazévic (délégué de liste) - M. Olivier Snoeck (délégué de liste)

Article 2 – Scellement des urnes

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le 23 novembre 2026 à 11 heures en visioconférence.

Article 3 – Dépouillement des urnes

Le dépouillement est public et aura lieu le 25 novembre 2026 à 17h30 en visioconférence : https://legavote.zoom.us/j/3055648520?pwd=etgUtcAJk4dAII0MXCHc2qUlbaVitk.1

Article 4 – Exécution

La Directrice générale des services ainsi que les personnes précitées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vice-Président du conseil d'administration
et par délégation
Franck MONNIER
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Fait à Versailles, le 12 NOV. 2026

Pr Loïc JOSSERAN

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Arrêté transmis à la Rectrice chancelière des universités et affiché le 17 NOV. 2026 *au siège de l'Université pour une période de deux mois.*
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- *soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,*
- *soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
55 avenue de paris – 78035 Versailles cedex – www.uvsq.fr